

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation d'administrateurs au sein du conseil  
d'administration de KERAMIS - Centre de la céramique de  
la Communauté française ASBL**

**A.Gt 28-07-2015**

**M.B. 12-10-2015**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques ;

Considérant les statuts de Keramis - Centre de la céramique de la Communauté française ;

Sur proposition de la Ministre de la Culture ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont désignés en qualité d'administrateurs au sein du Conseil d'administration de l'ASBL Keramis au titre de représentant de la Communauté française :

1° Nicolas FRAGNEAU ;

2° Dominique COMINOTTO ;

3° Philippe FONTAINE ;

4° Marcel DUPUIS.

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur au jour de sa publication au Moniteur belge.

**Article 3.** - La Ministre de la Culture est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 28 juillet 2015.

Le Ministre-Président,

Rudy DEMOTTE

La Vice-Présidente, Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance,

Joëlle MILQUET